

L'INFOLETTRE DU SCRC

NUMÉRO 7 • 8 NOVEMBRE 2018

Formation des délégué-es

Le bureau syndical prépare une formation de deux jours destinée aux délégué-es portant sur la nouvelle convention collective. Après la signature de notre nouveau contrat de travail, plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'employeur afin de réviser les textes. De plus, il a été convenu de différer l'application de certaines clauses pour des raisons techniques vu l'ampleur des opérations à accomplir. •

Tournée régionale et sectorielle

En attendant la tenue de la formation des délégué-es, le SCRC entamera une tournée régionale et des rencontres sectorielles à Montréal. Ces rencontres visent à informer les membres sur le calendrier syndical des prochaines semaines qui prévoit l'élection des membres au conseil syndical et des délégations sur les comités à mettre en place en vertu de la nouvelle convention. Les préoccupations et les questions des membres seront bien sûr à l'ordre du jour. •

Foire aux questions

Le syndicat a créé un site dédié à la convention collective. Les membres y trouveront notre nouveau contrat de travail répertoriée en sections afin de faciliter la recherche et l'impression des sections recherchées. Une section du site est consacrée aux réponses des questions soumises par les membres. Cette section sera mise à jour régulièrement en fonction des questions reçues.

À cette fin, l'adresse courriel convention2018@scrc.qc.ca a été créée. Toutes les questions peuvent être envoyées à cette adresse. •

Rétroactivité

Malgré plusieurs questions et interventions auprès de l'employeur, celui-ci dit ne pas être en mesure de nous répondre quant à la date de versement de la rétroactivité ainsi que la date où les nouvelles grilles salariales seront en vigueur.

Nous savons d'ores et déjà que l'employeur procédera à deux versements :

- 1) Le premier couvrira la période entre l'échéance de nos anciennes conventions collectives respectives jusqu'au 31 mars 2018.
- 2) Le second couvrira la période comprise entre le 1^{er} avril et le 14 octobre 2018.

L'employeur nous a précisé que plusieurs opérations doivent être effectuées manuellement et que des réponses sont toujours attendues de la part des services partagés.

L'argent sera déposé normalement. Toutefois, l'employeur n'est pas en mesure de nous préciser si le versement se fera distinctement de la paie normale.

À partir du 15 octobre et jusqu'à l'application des nouvelles grilles salariales, l'employeur fera un troisième calcul pour le rajustement des salaires de base, des heures supplémentaires et des primes, le cas échéant.

Pour le moment, l'employeur n'est pas en mesure de confirmer des dates. Nous partagerons cette information avec vous dès que nous en aurons la confirmation. •

Renouvellement du conseil syndical

Lors de notre dernière assemblée générale, il a été décidé de lancer le processus de renouvellement de notre conseil syndical après la signature de la convention collective. Ainsi, le processus sera lancé le 15 novembre et les résultats seront annoncés le 15 décembre. Un premier avis a été envoyé aux membres le 6 novembre dernier. •

Comités prévus par la convention

Plusieurs comités sont prévus dans notre nouvelle convention collective. À cet effet, un appel d'intérêt sera lancé aux membres afin de pourvoir ces comités. Vous aurez plus de détails dans les jours à venir. •

Le syndicat aura de nouveaux locaux au début de l'an prochain

Il y a un an, le comité de surveillance des finances du SCRC recommandait au bureau syndical d'évaluer nos besoins. Dans son rapport, il écrivait : « ... force est de constater que la moitié des locaux sont inoccupés » à l'heure actuelle.

En juillet, l'eau a commencé à s'infiltrer dans la toiture au point où nous avons dû évacuer le troisième étage et installer des poubelles et des seaux à différents endroits stratégiques pour recueillir l'eau de pluie. Le propriétaire a ignoré tous nos appels visant à corriger d'urgence cette situation. Son comportement défie l'entendement.

Vendredi dernier, nous avons donc lancé un appel de propositions auprès des propriétaires de quatre immeubles à un maximum de dix minutes de marche de Radio-Canada et à tout plus de cinq minutes d'une station de métro. Nous allons quitter nos locaux actuels d'ici quelques semaines en raison de l'insalubrité des lieux et du risque de moisissures. Nous voulons prendre possession de nos prochains locaux en février.

D'ici là, la CSN a généreusement et exceptionnellement accepté de mettre à notre disposition des locaux au sous-sol de son immeuble. Vous serez informés de la date de notre déménagement dès que la CSN sera prête à nous accueillir. •



État actuel du 3^e étage de nos bureaux.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES SUJETS À PROPOSER,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
514 842-4020 ou 888 842-4020 • SCRC@SCRC.QC.CA

